



AVIS PUBLIC – 2^E AVIS

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales

Le présent avis est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Saint-Raymond, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique à la salle du conseil municipal au 111, route des Pionniers à Saint-Raymond, le **mercredi 22 juin 2016, à 10 h**, pour satisfaire au paiement des taxes municipales et scolaires, s'il y a lieu, y compris les intérêts et les frais en plus des frais encourus subséquentement, et ce, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Tous les lots ci-après énumérés font partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf.

Propriétaire inscrit au rôle et adresse de l'immeuble	Matricule et lot(s) ¹	Taxes dues municipales et scolaires (capital et intérêts au 22 juin 2016)*
1. 9258-8078 Québec inc. Rue Fiset Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Matricule 0392-55-4095 • Lot 3 122 205 <p>Terrain vacant</p>	337,14 \$
2. 9258-8078 Québec inc. Rue Pelletier Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Matricule 0392-97-8937 • Lot 3 428 821 • Lots 4 241 432 et 4 241 433 <p>Terrains vacants</p>	552,22 \$
3. 9280-5811 Québec inc. Grande Ligne Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Matricule 1093-86-3840 • Lot 3 513 886 <p>Terrain vacant</p>	633,82 \$
4. M. Frédéric Cameron 111, rue Sylvain Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Matricule 0790-35-9503 • Lot 3 121 427 <p>Terrain et bâtiment résidentiel</p>	5 111,79 \$
5. M. Mathieu Gilbert 780, rang de la Carrière Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Matricule 0389-00-5847 • Lot 3 120 824 <p>Terrain et bâtiment résidentiel</p>	2 685,02 \$
6. M. Claude Lépine 940, chemin de la Traverse Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Matricule 0990-42-9620 • Lot 3 514 965 <p>Terrain et bâtiment résidentiel</p>	5 994,94 \$
7. M. Daniel Mailloux 70A-615, chemin de Bourg-Louis Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Matricule 0693-37-9693-0-002 <p>bâtiment résidentiel seulement</p>	2 971,97 \$
8. M. Gilbert Rochette Chemin du Tour-du-Lac Nord Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Matricule 1091-59-8964 • Lot 3 514 725 <p>Terrain vacant</p>	421,53 \$
9. Mme Marie-Claude Sabourin Rue Julien Saint-Raymond (Qc)	<ul style="list-style-type: none"> • Matricule 0691-96-9676 • Lot 3 121 281 <p>Terrain vacant</p>	783,63 \$

*Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX ET CONDITIONS DE VENTE

1. Toute personne qui désire se porter adjudicataire ou agir à titre de mandataire est invitée à s'inscrire au préalable de 9 h à 10 h, à la date et à l'endroit indiqués pour la vente et remplir les conditions pour enchérir.

Conditions à respecter pour enchérir :

- Déclarer devant la personne faisant la vente, son nom, son prénom, son occupation et son lieu de résidence.
 - Présenter une pièce d'identité parmi les suivantes :
 - ✓ Permis de conduire
 - ✓ Carte d'assurance maladie
 - ✓ Passeport
 - Toute personne désirant enchérir pour une autre personne doit présenter une copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir :
 - ✓ à titre de représentant d'une personne physique : sa procuration ou son mandat
 - ✓ à titre de représentant d'une personne morale : copie de la pièce justificative l'autorisant d'agir (résolution, mandat, procuration et autres).
2. L'adjudicataire doit payer **immédiatement** le prix de son adjudication. Ce paiement total doit être fait au comptant, par chèque certifié, par traite bancaire ou par mandat-poste fait à l'ordre de la Ville de Saint-Raymond.
À défaut d'un paiement immédiat, la personne faisant la vente remet sans délai l'immeuble en vente
 3. L'adjudicataire est dès lors saisi de la propriété de l'immeuble adjudgé et peut en prendre possession, sujet au retrait qui peut en être fait dans l'année qui suit.
 4. La taxe fédérale sur les produits et les services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est un inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.
 5. Pour de plus amples informations, veuillez contacter le Service du greffe au 418 337-2202 ou consulter le site Internet à l'adresse ***<http://villesaintraymond.com/ville/services-municipaux/greffe-et-cour-municipale/vente-dimmeubles-pour-defaut-de-paiement-des-taxes>***.

Donné à Saint-Raymond, le 19 mai 2016, conformément à la résolution numéro 16-05-133 adoptée par le conseil municipal de la Ville de Saint-Raymond le 9 mai 2016.

La greffière,
Chantal Plamondon, OMA